

DOCUMENTS À FOURNIR

Année scolaire 2026-2027

Les nouveaux élèves qui arrivent au lycée Vincent d'Indy en cours de cursus doivent fournir l'ensemble des documents.

DOCUMENTS À FOURNIR	CLASSE										
	2nde GT	1ère Générale	1ère STMG ou S2TMD	Terminale Générale	Terminale STMG ou S2TMD	2 ^{de} PRO MRC	1ère PRO MA/MCV	T PRO MA/MCV	1CAP	2CAP	
Fiche d'inscription	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Fiche de renseignements	X					X			X		
Fiche de renseignement complétée à modifier EN ROUGE au besoin		X	X	X	X		X	X		X	
Copie d'une pièce d'identité	X	X	X			X	X	X	X	X	
Fiche d'urgence	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Photocopie du carnet de vaccination	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Copie de l'attestation de recensement (obligatoire <u>dès 16 ans</u> pour tout inscription à un examen) ou de participation à la JDC		X	X	X (si non fournie)	X (si non fournie)		X	X (si non fournie)		X	
Photocopie des bulletins de l'année précédente	X					X			X		
Si PAI, PAP et/ou PPS : copie des documents justifiant la situation (bilans sous enveloppe cachetée destinée à l'infirmière)	X					X			X		
Si aménagement aux examens précédents : copie de la dernière notification obtenue	X					X			X		
Relevé d'identité bancaire		X (si changement)	X (si changement)	X (si changement)	X (si changement)	X	X (si changement)	X (si changement)	X	X (si changement)	
Autorisation parentale pour le versement des gratifications						X	X (si changement)	X (si changement)	X	X (si changement)	
Allocation PFMP						X	X (si nouveau)	X (si nouveau)	X (si nouveau)		
Copie du jugement de divorce ou des affaires familiales statuant la responsabilité des parents vis-à-vis de l'enfant	Si concerné										
Chèque de 10 euros pour l'adhésion à l'association Maison des Lycéens (MDL). Indiquer le nom de l'élève au dos du chèque	X (facultatif)										

En lycée, les différentes contraintes pédagogiques liées aux options et aux emplois du temps ne permettent pas de donner une suite favorable à certaines demandes particulières (regroupement avec un camarade...). **À titre exceptionnel**, sur demande écrite (prise en compte d'une situation médicale, ...) **transmise lors de l'inscription en juin/juillet 2026 et techniquement réalisable**, la direction examinera si l'établissement peut donner une suite favorable. Toute demande particulière exprimée à la rentrée de septembre 2026 ne sera pas prise en compte.